

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CUGAND
Du 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Laurence GRONDIN, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation du CCAS : le 9 février 2024

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 9 février 2024

Présents : Laurence GRONDIN, Nadège LE PIOUFFLE, Aurélie Allemand, Jocelyne BERNARD, Anne PERRAUD, Colette BERANGER et Christian MERLAUD.

Excusés : Mme Cécile BARREAU, Mme Anita DOUILLARD ayant donné pouvoir à Mme Nadège LE PIOUFFLE, M. Christian FAUCONNIER ayant donné pouvoir à Mme Laurence GRONDIN et M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence GRONDIN

Approbation du compte rendu du CCAS du 13 Décembre 2023

Mme la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir faire part de leurs observations sur le compte rendu du 13 décembre 2023.

N'ayant pas d'observation à émettre, les membres du CCAS approuvent le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2023 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la réunion du CA du 13 décembre 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Approbation du compte de gestion 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote du budget 2024 pour le CCAS
- Demande de subventions pour l'année 2024
- Bilan des visites aux aînés 2024
- Aide financière pour une famille résident à Cugand
- Aides financières accordées
- Actions à venir (Thé Dansant et Goûter des aînés)
- Questions diverses

CCAS DE CUGAND

CCAS-2024-01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Réuni sous la présidence de Madame Laurence GRONDIN délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2023** dressé par Madame Cécile BARREAU, Présidente, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est proposé aux membres du CCAS :

- DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Excédent constaté Au 31 décembre 2022	7 038.79 €
Dépenses réalisées	10 380.36 €	Recettes réalisées	14 360.00 €
		Excédent de l'exercice 2023	3 979.64 €
		Solde cumulé Excédent au 31-12-23	11 018.43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Excédent constaté Au 31 décembre 2022	0.00 €
Dépenses réalisées	996.00 €	Recettes réalisées	996.00 €
		Excédent de l'exercice 2023	0.00 €
		Solde cumulé Excédent au 31-12-23	0.00 €
Restes à réaliser en 2023	0.00 €	Restes à réaliser en 2023	0.00 €

- DE CONSTATER que pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

- excédent de fonctionnement : 3 979.64 €
- déficit / excédent d'investissement : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a constaté, reconnu et arrêté l'excédent de fonctionnement à hauteur de 3 979,64 € et a voté à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2023 du CCAS.

CCAS-2024-02 – COMPTE DE GESTION 2023 DU CCAS DE CUGAND

Après avoir examiné :

- a) le Budget Primitif de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- b) les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- c) le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- d) les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux des mandats,
- e) les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

Madame la présidente s'est assurée que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de

CCAS DE CUGAND

tous les mandats de paiement ordonnancés, et que cet agent comptable a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

C'est pourquoi, il est proposé au CCAS, statuant sur :

- a) l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2023 au 31/12/2023,
- b) l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- c) la comptabilité des valeurs inactives,

- **DE DECLARER** que le Compte de Gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par la Présidente, est en concordance avec le Compte Administratif 2023 et n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des 9 votants, les comptes du receveur municipal au titre de la gestion et déclarent que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2023 par le receveur est en concordance avec le compte administratif 2023.

CCAS-2024-03 : AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS DU CCAS – EXERCICE 2023

La section de fonctionnement du CCAS 2023 de la Ville de CUGAND fait ressortir un excédent de 3 979,64 €.

En application de l'instruction M 57, Madame la Présidente rappelle les données comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Report de l'excédent	Au 31 décembre 2022	7 038.79 €
Opérations de l'année 2023			
	Recettes de fonctionnement	14 360.00 €	3 979.64 €
	Dépenses de fonctionnement	10 380.36 €	
		Excédent de fonctionnement constaté	11 018.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Report de l'excédent	Au 31 décembre 2022	0.00 €
Opérations de l'année 2023			
	Recettes d'investissement	996.00	0.00 €
	Dépenses d'investissement	996.00	
		Déficit d'investissement constaté au 31-12-2023	0.00 €
Restes à réaliser en 2024			
	Recettes d'investissement	0.00	0.00 €
	Dépenses d'investissement	0.00	
BESOIN DE FINANCEMENT CONSTATE			0.00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats définitifs au titre du budget 2024 selon les modalités suivantes :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €
R002 - Excédent reporté	11 018.43 €

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des 9 votants, de procéder à l'affectation des résultats définitifs du budget 2023 (soit un excédent de 11 018,43 €) au titre d'excédent reporté.

CCAS DE CUGAND

2024-04 : VOTE DU BUDGET 2024 DU CCAS DE CUGAND

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du CCAS, les chiffres qu'elle propose pour le budget du CCAS pour l'exercice 2024 :

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2024		
011	Charges à caractère général	11 750.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 500.00 €
65	Autres produits de gestion courante	10 468.43 €
	Total des dépenses de fonctionnement	24 718.43 €
002	RESULTAT REPORTE 2023	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 718.43 €
--	--------------------

SECTION de FONCTIONNEMENT - RECETTES – B.P 2024		
70	Produits des services	3 700.00 €
74	Dotations subventions	10 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	0.00 €
002	RESULTAT REPORTE 2023	11 018.43 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 718.43 €
--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2024		
	Restes à réaliser + nouvelles inscriptions	
27	Autres immobilisations financières	3 000.00 €
	Total des dépenses d'investissement	3 000.00 €
002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000.00 €
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2024		
	Restes à réaliser + nouvelles inscriptions	
27	Autres immobilisations financières	3 000.00 €
	Total des recettes d'investissement	3 000.00 €
002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 000.00 €
--	-------------------

Il est proposé aux membres du CCAS :

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres et en section d'investissement au niveau des chapitres pour les crédits hors opérations comptables et au niveau des opérations) le budget primitif 2024 pour le CCAS DE CUGAND.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des 9 votants le budget primitif 2024 pour le CCAS de Cugand.

CCAS DE CUGAND**CCAS-2024-05 : DEMANDE DU SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024**

Les demandes suivantes seront présentées en séance :

- ASSADAPA : service de soins infirmiers à domicile
- IME : Institut Médico-Educatif « Terres de Montaigu »
- Secours Catholique : pour la gestion de la banque alimentaire
- Association EHPAD Saint Gabriel : dans le cadre d'un projet de séjour pour des résidents

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des 9 votants, d'attribuer les montants de subvention suivants :

- ***ASSADAPA : 300 €***
- ***IME « Terres de Montaigu » : 200 €***
- ***Secours Catholique pour la gestion de la banque alimentaire : 260 €***
- ***Association EHPAD St Gabriel : 2 500 € composés comme suit : 2 000 € pour le projet de séjour de vacances et 500 € pour le prestataire pour l'après-midi festif pour les résidents ne partant pas en vacances.***

CCAS-2024-06 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIER A UNE FAMILLE RESIDENT A CUGAND

Laurence GRONDIN rappelle la délibération du CCAS en date du 13 décembre 2023 confirmant la prise en charge de la totalité des factures de la cantine pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023. La situation financière de la famille n'ayant pas évoluée, il est proposé de poursuivre la prise en charges des factures pour les mois de janvier à juin 2024, tout en laissant à la charge de la famille un montant de 5 € mensuel.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des 9 votants, de prendre en charge les factures du restaurant scolaire de janvier à juin 2024 en laissant à la charge de la famille un montant de 5€ mensuels.

BILAN DES VISITES AUX AINES DE JANVIER 2024 :

5 visites ont été réalisées. Chaque membre a pu s'exprimer sur le déroulement des visites.

INFORMATIONS SUR LES AIDES INDIVIDUELLES ACCORDEES :

Le CCAS a été informé des situations pour lesquelles des colis alimentaires ont été distribués sur demandes des assistantes sociales

ACTIONS A VENIR :

Les actions de communication ont démarré pour le Thé Dansant du 24 mars 2024 par des distributions de flyers.

Seront disponibles pour la présence à cet évènement : Laurence, Nadège, Anita, Aurélie (pour le goûter), Colette, Anne, Christian M, Jocelyne.

Pour ce qui concerne le goûter des aînés, la date est fixée au mardi 4 juin 2024.

Seront disponibles pour cet évènement : Jocelyne, Christian M, Colette, Nadège (à confirmer).

QUESTIONS DIVERSES :

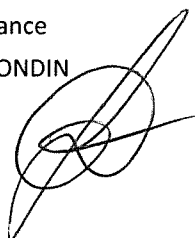
Une info a été donnée sur l'attribution de logements sociaux.

Le CCAS a été informé qu'un nouveau chauffeur a rejoint en janvier le collectif des chauffeurs bénévoles.

La prochaine réunion du CCAS n'est pas encore fixée mais elle aura lieu en juin.

Fin de la séance : 20h30

La secrétaire de séance
Mme Laurence GRONDIN



Mme la Vice-Présidente
Mme Laurence GRONDIN

